

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/09/2014 – Convocation du 17 septembre 2014

Compte rendu affiché le 3 octobre 2014

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Jean-Jacques DUPERRAY, Myriam MARMONIER, Marine MATHEY, Claire POINT, Michel HU, Christine PERRIN ESSERTAISE, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Alain MARTIN-RABAUD, Bernard SABATIER, Jamila HARZALLAH, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Vincent VIVO, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Claire LEBAHAR par Claire POINT, Tameur GUENNAT par Marc GRAZIANA, Alain GOJON par Youcef BOUREZG, Gilbert PETITJEAN par Michel MATHEY, Xavier LAURE par Laurent BUFFARD,

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	29
Exprimés	29

Objet : Redevance Occupation du Domaine Public : SIGERLy

Le Syndicat Intercommunal de Gestion des Énergies de la Région Lyonnaise (SIGERLy) a adressé les éléments nécessaires au calcul de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) communale 2014 pour les ouvrages de transport et de distribution de gaz.

Pour un linéaire du réseau public de distribution de 28 727 mètres, le montant de la redevance s'élève à 311.58 €

Pour le linéaire de transport de gaz, le montant de la redevance s'élève à 133.19 €

Afin de pouvoir solliciter le paiement des redevances auprès de GRDF et GRT par titre de recettes, il est nécessaire de prendre une délibération.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **ARRETE l'état des sommes dues par GRDF au titre de la Redevance d'Occupation du Domaine Public pour 2014 à 311.58 € pour le réseau de distribution et à 133.19 € pour le réseau de transport par GRT,**
- **DIT que les crédits sont prévus au Budget Primitif**
- **AUTORISE Madame le Maire à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 25 septembre 2014
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 29/09/2014
- Publication ou affichage le 30/09/2014

Valérie GLATARD, Maire.

